



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

2021-09-240 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 17/09/2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Evelyne PARIOLLEAU, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, David MESNIER, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Patrick MERCIER, Sébastien LABORDE, Jean Claude ABANADES, Michel MASSIAS, Jean-Pierre ARNAUD, Marianne CHOLLET, Jérôme COSNARD, Christophe DARDENNE, Eléna DECOLASSE, Philippe GIRARD, Christophe GIGOT, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Edwige NOMDEDEU, Christophe-Luc ROBIN, Josette TRAVAILLOT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Denis SIRDEY pouvoir à Philippe BUISSON, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Didier CAZENAVE pouvoir à Stéphanie DUPUY, Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Michèle LACOSTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Frédéric MALVILLE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, Laura RAMOS pouvoir à Alain JAMBON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

RESSOURCES HUMAINES

MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Sur proposition de Madame Chantal GANTCH, Vice-présidente en charge des Ressources humaines,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2020-1175 du 25 septembre 2020 portant statut particulier du cadre d'emplois des masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes territoriaux, et prévoyant l'intégration automatique des agents de ces spécialités relevant jusqu'alors du cadre d'emplois des techniciens paramédicaux à compter du 1er octobre 2020,

Vu le tableau des effectifs ainsi que les délibérations modificatives y afférentes,

Vu l'avis du comité technique en date du 4 février 2021 relatif à l'organigramme et à l'avenant à la convention service commun achat et commande publique,

Considérant la nécessité d'adapter des postes au tableau des effectifs, notamment pour intégrer les modifications du cadre d'emplois des psychomotriciens,

Considérant le souhait de pérenniser trois postes de contractuel en accroissement temporaire d'activité au sein des ALSH/APS de la ville de Saint-Denis-de-Pile,

Considérant le vote du budget principal 2021 de la CALI et l'inscription de crédits budgétaires pour la création d'un poste de chargé de mission habitat - Accompagnement des communes et rénovation du parc ancien de catégorie A au service habitat et aménagement dans le cadre du développement de cette compétence,

Considérant la fin de détachement d'un agent auprès de l'office du tourisme du Libournais au 1^{er} octobre 2021.

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

Tableau général des effectifs

- la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'attaché et la création d'un emploi permanent à temps complet de rédacteur avec effet au 16 août 2021,
- la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe avec effet au 23 août 2021 et la création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif avec effet au 16 août 2021,
- la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe et la création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint d'animation territorial avec effet au 1^{er} septembre 2021,
- la suppression de deux emplois permanents à temps complet d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe et la création de deux emplois permanent à temps complet d'adjoint d'animation avec effet au 1^{er} septembre 2021,
- la suppression d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint d'animation (28/35^{ème}) et la création d'un emploi permanent non complet d'adjoint d'animation (30/35^{ème}) avec effet au 1^{er} septembre 2021,
- la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'attaché contractuel et la création d'un emploi permanent à temps complet de technicien avec effet au 1^{er} septembre 2021,

- la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique et la création d'un emploi permanent à temps complet d'agent de maîtrise avec effet au 1er octobre 2021,
- la suppression d'un emploi permanent à temps complet de technicien paramédical et la création d'un emploi permanent à temps complet de psychomotricien de classe normale avec effet au 1er octobre 2020 (date d'entrée en vigueur des nouvelles dispositions réglementaires),
- la création d'un emploi permanent à temps complet d'attaché avec effet au 1er septembre 2021,
- la suppression d'un emploi permanent à temps complet de rédacteur principal de 1^{ère} classe avec effet au 1^{er} octobre 2021,
- la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'animateur principal de 1^{ère} classe et la création d'un emploi permanent à temps complet d'attaché avec effet au 1^{er} octobre 2021,

Avancements de grade :

- la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'attaché et la création d'un emploi permanent à temps complet d'attaché principal avec effet au 1er juillet 2021 ,
- la suppression d'un emploi permanent à temps complet de cadre de santé de 1^{ère} classe et la création d'un emploi permanent à temps complet de cadre de santé supérieur avec effet au 1er juillet 2021,
- la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'animateur et la création d'un emploi permanent à temps complet d'animateur principal de 2^{ème} classe avec effet au 1er novembre 2021,
- la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif et la création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe avec effet au 1er juillet 2021,
- la suppression de deux emplois permanents à temps complet d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et la création de deux emplois permanents à temps complet d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe avec effet au 1er juillet 2021,
- la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et la création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe avec effet au 15 décembre 2021,
- la suppression de deux emplois permanents à temps complet d'adjoint d'animation et la création de deux emplois permanents à temps complet d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe avec effet au 1er juillet 2021,
- la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe et la création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe avec effet au 1er septembre 2021,
- la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe et la création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe avec effet au 15 décembre 2021,
- la suppression de deux emplois permanents à temps complet d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe et la création de deux emplois permanents à temps complet d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe au 1er juillet 2021,
- la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique et la création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe avec effet au 1er décembre 2021,
- la suppression d'un emploi permanent à temps non complet (21/35^{ème}) d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et la création d'un emploi permanent à temps non complet (21/35^{ème}) d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe avec effet au 1er décembre 2021.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

2021-09-241 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 17/09/2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Evelyne PARIOLLEAU, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, David MESNIER, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Patrick MERCIER, Sébastien LABORDE, Jean Claude ABANADES, Michel MASSIAS, Jean-Pierre ARNAUD, Marianne CHOLLET, Jérôme COSNARD, Christophe DARDENNE, Eléna DECOLASSE, Philippe GIRARD, Christophe GIGOT, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Edwige NOMDEDEU, Christophe-Luc ROBIN, Josette TRAVAILLOT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Denis SIRDEY pouvoir à Philippe BUISSON, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Didier CAZENAVE pouvoir à Stéphanie DUPUY, Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Michèle LACOSTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Frédéric MALVILLE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, Laura RAMOS pouvoir à Alain JAMBON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

RESSOURCES HUMAINES

REMBOURSEMENT BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE

Sur proposition de Madame Chantal GANTCH, Vice-présidente en charge des Ressources humaines,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Considérant le recrutement de deux agents de la Cali au Centre Aquatique qui est doté d'un budget annexe,

Considérant que la rémunération des agents ainsi recrutés à compter du 15 mars 2021 a été intégralement supportée par le budget principal de la Cali pour la période du mois de mars,

Il convient donc de procéder au remboursement des salaires de ces agents par le budget annexe Centre Aquatique ainsi qu'il suit :

Imputations budgétaires :

- la Cali : recette sur le chapitre 70 compte 70841
- Centre Aquatique : dépense sur le compte 6215

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire décide :

- d'accepter le principe et la mise en œuvre de ce remboursement

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais

